

Zeitschrift: Générations plus : bien vivre son âge
Herausgeber: Générations
Band: - (2015)
Heft: 71

Artikel: Se protéger, mais à quel prix
Autor: Muster, Valérie
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-831120>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Se protéger, mais à quel prix ?

Les vendeurs d'alarmes prolifèrent et se montrent de plus en plus persuasifs. Mais nombreux sont ceux qui regrettent d'avoir signé un contrat à la va-vite. Les conseils de notre experte, Valérie Muster.



VALÉRIE MUSTER,
juriste à la Fédération Romande
des Consommateurs

Se défendre contre les cambriolages est recommandé, mais rester vigilant lorsqu'on signe un contrat pour les éviter l'est tout autant! En effet, dans la liste des démarchages les plus décriés qui parviennent à la FRC, ceux des vendeurs de systèmes d'alarme arrivent dans le quatuor de tête.

Mais quels sont précisément les signaux qui doivent vous alarmer? En voici quatre: tout d'abord, il y a l'éventuel non-respect de l'astérisque, lors de l'appel du démarcheur, qui constitue une infraction pénale que vous pouvez dénoncer via notre formulaire (www.frc.ch/denonciation-lcd). S'ensuit la technique utilisée pour mettre le pied dans votre porte qui consiste à insister sur la gratuité de l'installation. Or le contrat présenté n'a rien de gratuit, bien au contraire, puisqu'il s'agit d'un abonnement long et onéreux. Ensuite, il y a la mise en avant d'une pseudo-démarche officielle et de proximité. Votre interlocuteur va en effet prétendre qu'il a un mandat de la commune, voire de la police, suite à des cambriolages survenus près de chez vous. Contactez ces organismes et vous verrez que ce n'est pas vrai. Autre signe qui doit vous mettre en état d'alerte: la durée de l'entretien. Il n'est pas rare que les questions du prix et de la durée ne soient abordées de

manière ultra-rapide qu'après plus de 45 minutes d'entretien, voire plus selon les cas. Votre vigilance est à ce moment-là nettement diminuée.

Comme un tel contrat vous engagera durant une période de plusieurs années (3 à 5 ans avec renouvellement) et grèvera votre budget mensuel d'une bonne centaine de francs, il vaut mieux prendre un temps de réflexion avant de signer. Si le contrat est déjà signé, écrivez un courrier de résiliation dans les 7 jours à la société. Si ce délai est dépassé, mais que le contrat a été signé par une personne très âgée ou dont les facultés intellectuelles sont diminuées, n'hésitez pas à contester le contrat en invoquant ces raisons et mettez la FRC en copie.



QUELLES PRÉCAUTIONS PRENDRE ?

- **Ne vous laissez pas impressionner si votre interlocuteur se dit mandaté par la police ou la commune! Ce n'est pas vrai.**
- **Accordez-vous un temps de réflexion avant de signer!**
- **Prenez conscience que l'installation d'une alarme n'a rien de gratuit puisqu'elle induit un abonnement sur plusieurs années!**
- **Si une personne âgée signe sous la pression, contestez le contrat et mettez la FRC en copie!**